

Philippe MALINVAUD

« Philippe Malinvaud a été le premier à appeler l'attention de ses collègues civilistes sur l'urgence de réfléchir au destin de notre Code civil dans le contexte créé par les instances européennes »¹



Biographie² : Né à Limoges en 1934, Philippe Malinvaud étudie le droit à l'Université de Paris. Brillant, il obtient sa licence et le prix Goullencourt du meilleur étudiant. Il soutient sa thèse de doctorat en 1962. Frais émoulu du concours d'agrégation, il débute sa carrière à l'Université de Bourgogne en 1963, où il enseigne pendant 7 ans le droit civil de la licence à la maîtrise. Il quitte Dijon en 1970 pour l'Université de Paris XI où il exerce jusqu'en 1975, avant de rejoindre l'Université Panthéon-Assas qu'il ne quittera plus. Acteur majeur de la construction et de l'évolution du droit immobilier, il crée en 1978 la *Revue de droit immobilier* dont il assure la direction jusqu'à son décès en 2020. Il prend la direction du Centre d'Études et de Recherches sur la Construction et le Logement au sein de l'Université et assure les fonctions de président de l'Association Française pour le Droit de la Construction et de l'Immobilier. Éminent juriste, enseignant apprécié pour sa pédagogie remarquable, arbitre rigoureux, Philippe Malinvaud a profondément marqué la pensée juridique. Ses écrits et son investissement auprès de l'Association Henri Capitant dont il a été le président, font de lui un représentant de la culture juridique française, en France aussi bien qu'à l'international.

Spécialités : Droit des obligations, droit de l'immobilier, droit de la construction.

Thèse : *La responsabilité des incapables et de la femme dotale à l'occasion d'un contrat*, sous la direction d'Henri MAZEAUD, Paris, 1962.

Ouvrages et articles majeurs :

- *Le cadre juridique des relations économiques. Introduction au droit*, Litec, coll. Droit et Gestion, 1^{re} éd., 1970.
- *Les mécanismes juridiques des relations économiques. Droit des obligations*, Litec, coll. Droit et Gestion, 1^{re} éd., 1970.
- *Droit de la promotion immobilière*, en collaboration avec Ph. JESTAZ, Dalloz, coll. Précis, 1^{re} éd., 1976.

Divers : Grand spécialiste du droit immobilier, Philippe Malinvaud est à l'origine du développement du droit de la construction en tant que discipline à part entière. Son ouvrage de *Droit de la promotion immobilière*, alliant l'étude de questions théoriques à l'examen de situations concrètes, constitue une référence en droit de l'immobilier et de la construction tant pour les universitaires que pour les professionnels. Juriste éclectique, il est également un civiliste averti. Auteur d'un manuel d'*Introduction au droit* et d'un manuel de *Droit des obligations*, il démontre une maîtrise parfaite des notions fondamentales du droit dont il traite avec simplicité et sobriété sans que jamais la rigueur du raisonnement juridique ne s'en trouve négligée. Tout au long de sa carrière, Philippe Malinvaud observe avec attention les évolutions d'un droit en mouvement constant. Favorable à la conception de la jurisprudence en tant que source du droit, il fait état d'un rapprochement progressif des systèmes de *Common law* et des systèmes de droit écrit³. Il insiste sur l'importance du droit comparé et l'impact que pourrait avoir sa « pratique dans une visée d'harmonisation du droit privé »⁴. Il s'intéresse à l'influence des règles de l'Union européenne sur le droit français et contribue à nourrir la réflexion sur l'harmonisation européenne du droit des contrats⁵. Il est l'un des premiers à souligner la nécessité et l'intérêt d'une réforme du droit français des obligations et à réfléchir sur la modernisation du droit des contrats.

¹ P. CATALA à propos de Philippe MALINVAUD dans *Études offertes au Professeur Philippe Malinvaud*, Litec, 2007, p. 145.

² M. POUmarede, R. NOGUELLOU, « In memoriam Philippe Malinvaud », *RD Imm.*, 2005, 161 ; *Études offertes au Professeur Philippe Malinvaud*, Litec, 2007.

³ Ph. MALINVAUD, *Introduction au droit*, Paris : LexisNexis, 20^e éd., 2020. ; « À propos de la rétroactivité des revirements de jurisprudence », *RTD civ.*, 2005, 312.

⁴ Ph. MALINVAUD, op.cit. p. 13.

⁵ Ph. MALINVAUD, « Réponse – hors délai – à la Commission européenne : à propos d'un Code européen des contrats », *D.*, 2002, chron., 2542.